

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 15 décembre 2022  
Délibération n°5

L'An deux mille vingt-deux le quinze décembre à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le neuf décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Étaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

**Absents** :

**Procurations** : KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - ALPHAND Thierry à HERMITTE Jean-Pierre - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Monsieur MOUTIER Gérard a été nommé secrétaire.

**OBJET : TARIFS DE LA CASCADE DE GLACE DES CLAUX**

Madame le Maire rappelle au conseil que depuis plusieurs années, la commune confie au bureau des guides des Ecrins l'entretien et la maintenance de la cascade de glace artificielle située dans le hameau des Claux.

Madame le maire expose qu'au regard du coût généré par l'entretien et la maintenance de cette structure, il semble justifié de mettre en place une tarification portant sur son accès par les pratiquants.

Madame le maire propose donc au Conseil de fixer à 5 € par personne le tarif d'accès à la cascade de glace des Claux.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par deux voix contre (VERNET Laurent – MOSSO Véronique) et dix-sept voix pour**

- **Approuve** la mise en place d'une tarification portant sur l'accès à la cascade de glace des Claux ;
- **Décide** de fixer ce tarif d'accès à 5 € par personne ;
- **Dit** que ce tarif sera applicable pendant les périodes d'ouverture au public de cette cascade de glace, et ce à compter du 15 décembre 2022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the page. Some signatures are clearly legible, such as 'Hische' and 'Hants', while others are more stylized or scribbled.